

DATE DE CONVOCATION ET DE
PUBLICATION DE LA
CONVOCATION
19/06/2026

DATE D'ACCUSE DE
RECEPTION
PREFECTURE DES YVELINES
01/07/26

NOMBRE DE MEMBRES EN
EXERCICE : 76

NOMBRE DE VOTANTS : 76

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DES BUREAUX ET DES CONSEILS COMMUNAUTAIRES

Le jeudi 25 juin 2026 à 19h30, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni au siège social sous la Présidence de Monsieur Lorrain MERCKAERT

Étaient présents :

Madame Ketchanh ABHAY, Monsieur Eli ABI SAAD, Madame Florence ABIVEN, Monsieur Bernard ANSART, Monsieur Djamel ARICHI, Monsieur Rodolphe BARRY, Monsieur Pierre BASDEVANT, Madame Corinne BASQUE, Madame Catherine BASTONI, Madame Dalale BELHOUT, Monsieur Ali BENABOUD, Monsieur Fouzi BENTALEB, Madame Murielle BERNARD, Madame Chloé BOITIER, Monsieur Bruno BOUSSARD, Monsieur Pierre-Louis BRIERE, Monsieur Laurent BURÇON, Monsieur José CACHIN, Madame Sandrine CARNEIRO, Madame Catherine CHABAY, Monsieur Régis CHENEL, Monsieur Jean-Michel CHEVALLIER, Madame Tiphaine CLOUET, Monsieur Bertrand COQUARD, Madame Florence COQUART, Monsieur Nicolas DAINVILLE, Monsieur Michel DARRIEUS, Madame Myriam DEBUCQUOIS, Madame Pascale DENIS, Monsieur Maxime DUCHÊNE, Madame Laurence DUFLOS, Madame Lamia DURAND, Monsieur Emmanuel DUTAT, Monsieur Didier FISCHER, Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Monsieur Grégory GARESTIER, Monsieur Philippe GUIGUEN, Monsieur Jean-Baptiste HAMONIC, Monsieur Olivier HAY, Monsieur Pascal HENRY, Madame Catherine HUN, Madame Sonia JARDIN, Monsieur Eric-Alain JUNES, Madame Karima LAKHLALKI-NFISSI, Monsieur Yannick LE DORZE, Monsieur François LIET, Madame Ghislaine MACE-BAUDOU, Madame Danielle MAJCHERCZYK, Monsieur Lorrain MERCKAERT, Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Thierry MICHEL, Madame Véronique MILLOT, Monsieur Jean-Baptiste MINJOULAT-REY, Monsieur François MORTON, Madame Nathalie PECNARD, Monsieur Aurélien PERROT, Madame Lisiane PITOU, Monsieur Ali RABEH, Madame Christine RENAUT, Madame Alexandra ROSETTI, Madame Michèle ROSSI, Madame Edwige ROUSSEAU, Monsieur Mathieu SEVAL, Madame Sandra SIGAULT, Madame Véronique TELLIER.

formant la majorité des membres en exercice

Absents :

Secrétaire de séance : Madame Alexandra ROSETTI

Pouvoirs :

Monsieur Olivier AFONSO à Monsieur Jean-Michel FOURGOUS, Madame Eelam BUISSON-KANAKSABEE à Madame Ghislaine MACE-BAUDOU, Madame Noura DALI à Madame Murielle BERNARD, Madame Sandrine GRANDGAMBE à Monsieur Djamel ARICHI, Madame Adeline GUILLEUX à Monsieur Eli ABI SAAD, Monsieur Bertrand HOUILLON à Monsieur François MORTON, Madame Claire LAVENANT à Monsieur Richard MEZIERES, Monsieur Jean-Jacques LE COQ à Madame Catherine HUN, Monsieur Laurent MAZAURY à Monsieur Thierry MICHEL, Madame Agnès NOEL à Madame Alexandra ROSETTI, Madame Sophie STUCKI à Monsieur Bertrand COQUARD.

Budget

OBJET : 20 - (2026-206) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Ajustement des provisions pour dépréciation des actifs circulants et créances douteuses - Budgets Principal et budgets annexes Assainissement, Aménagement et Gestion immobilière

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

OBJET : 20 - (2026-206) - Saint-Quentin-en-Yvelines - Ajustement des provisions pour dépréciation des actifs circulants et créances douteuses - Budgets Principal et budgets annexes Assainissement, Aménagement et Gestion immobilière

Le Conseil Communautaire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10

VU l'arrêté préfectoral n°2015358-0007 en date du 24 décembre 2015 instituant l'EPCI de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du 1er janvier 2016,

VU l'arrêté préfectoral n°78-2024-10-24-00017 en date du 24 octobre 2025 fixant le nombre et la répartition des sièges au sein du conseil communautaire de Saint-Quentin-en-Yvelines à compter du renouvellement général des conseils municipaux à 76 membres,

VU les instructions budgétaires et comptables M57 et M4,

VU la délibération n° 2016-389 du 19 septembre 2016 par laquelle Saint-Quentin-en-Yvelines a instauré le principe de provisions semi-budgétaire sur l'ensemble de ses budgets,

VU la délibération n° 2025-285 du 25 septembre 2025, constituant une provision afin de couvrir un risque lié au recouvrement de créances douteuses, d'un montant de 316 100,29 € sur le budget Principal, de 4 703 € sur le budget annexe Assainissement et de 271 918,36 € sur le budget annexe Gestion immobilière,

VU la délibération n° 2026-210 du 25 juin 2026 par laquelle Saint-Quentin-en-Yvelines a confirmé, dans son règlement budgétaire et financier (RBF), ce principe de provisions semi-budgétaires,

CONSIDERANT que les provisions sont obligatoires pour des cas et dans des conditions précises. Elles sont à constituer, sur la base de la survenance de risques réels,

CONSIDERANT qu'en cas de défaut de paiement d'un tiers envers la collectivité, il convient de prévoir des crédits à hauteur du risque réel, et de constituer une provision pour dépréciation de créances, particulièrement pour les créances émises depuis plus de 2 ans,

CONSIDERANT qu'une provision avait été constituée en 2025 par délibération n° 2025-285, couvrant les titres non recouverts émis avant le 31/12/2023,

CONSIDERANT que le service de gestion comptable, dans le cadre de ses procédures de recouvrement, a recouvré certaines de ces créances, et en a identifié d'autres comme irrécouvrables (voir délibération 2026-205 du 25 juin 2026 : admissions en non-valeur et créances éteintes),

CONSIDERANT qu'il convient d'ajuster cette provision glissante, pour dépréciation de créances, afin de couvrir les titres restant dus, émis depuis plus de deux ans, soit avant le 30/04/2024 pour le budget Principal et pour les budgets annexes Assainissement et Aménagement, et avant le 30/01/2025 pour le budget annexe Gestion immobilière (cette date permet la prise en compte de la totalité des créances d'un établissement dont la liquidation judiciaire est en cours, et dont les dernières créances datent de janvier 2025),

CONSIDERANT la clôture du budget annexe Résidence Autonomie, les provisions pour dépréciation des reliquats de créances douteuses sont désormais constituées au budget Principal,

CONSIDERANT qu'il convient dans un premier temps de reprendre les provisions constituées en 2025, à savoir 316 100,29 € sur le budget Principal, 4 703 € sur le budget annexe Assainissement et 271 918,36 € sur le budget annexe Gestion immobilière,

CONSIDERANT qu'il convient dans un second temps de constituer la nouvelle provision reflétant le stock glissant de créances émises depuis plus de 2 ans et non recouvrées, à savoir 38 406,44 € sur le budget Principal, 3 379 € sur le budget annexe Assainissement, 2 000 € sur le budget annexe Aménagement et 289 166,97 € sur le budget annexe Gestion immobilière,

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

CONSIDERANT que le comptable public a été associé à ces ajustements,

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission Budget et pilotage du 17 juin 2026.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Article 1 : Approuve la reprise totale de la provision pour dépréciation sur le budget Principal pour un montant de 316 100,29 € sur la nature 7817,

Article 2 : Approuve la reprise totale de la provision pour dépréciation sur le budget annexe Assainissement pour un montant de 4 703 € sur la nature 7817,

Article 3 : Approuve la reprise totale de la provision pour dépréciation sur le budget annexe Gestion immobilière pour un montant de 271 918,36 € sur la nature 7817,

Article 4 : Approuve la création d'une provision pour dépréciation sur le budget Principal de 38 406,44 € sur la nature 6817,

Article 5 : Approuve la création d'une provision pour dépréciation sur le budget annexe Assainissement de 3 379 € sur la nature 6817,

Article 6 : Approuve la création d'une provision pour dépréciation sur le budget annexe Aménagement de 2 000 € sur la nature 6817,

Article 7 : Approuve la création d'une provision pour dépréciation sur le budget annexe Gestion immobilière de 289 166,97 € sur la nature 6817,

Article 8 : Précise que le comptable public a été consulté pour ces différents ajustements. Il a émis un avis favorable à ces propositions suite à la transmission des informations le 22 avril 2026.

Publié sur le site de la communauté d'agglomération <https://www.saint-quentin-en-yvelines.fr>

Adopté à l'unanimité par 76 voix pour

FAIT ET DELIBERE, SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président

Lorrain MERCKAERT

«signé électroniquement le 01/07/26

Sauf mention contraire inscrite dans la mesure de publicité appropriée, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles qui peut être saisi de manière dématérialisée à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en Préfecture ;
- Date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir à compter de la réponse expresse de l'autorité territoriale ou à défaut de réponse, deux mois après l'introduction du recours gracieux.

COLLECTIVITÉ
03202-SQY AMENAGEMENT

NOMENCLATURE
M57

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

	C/491x	C/496x
VISION AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 (au taux de 100%)	0,00	2 000,00

CREDITS BUDGETAIRES A PREVOIR en 2026
Nouvelle provision (C/6817 - D/491x) pour: 2 000,00
Nouvelle provision (C/6817 - D/496x) pour: -

Situation actualisée au 22/04/2026

TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE A RECOUVRER	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
T-1	02/02/2024	46726	2 000,00	Liquidation judiciaire depuis le 21/03/2025		2 000,00
Total à provisionner					0,00	2 000,00

COLLECTIVITÉ
03202-SQY ASSAINISSEMENT

NOMENCLATURE
M57

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

	C/491x	C/496x	
VISION AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 (au taux de 100%)	3 379,00	0,00	
SITUATION DES C/49 A LA BALANCE au 31/12/2025	4 703,00	0,00	
AJUSTEMENT DE LA PROVISION	-1 324,00	0,00	

CREDITS BUDGETAIRES A PREVOIR en 2026	
Nouvelle provision (C/6817 - D/491x) pour:	3 379,00
Nouvelle provision (C/6817 - D/496x) pour:	-
Reprise de provision (C/7817 - D/491x) pour :	4 703,00
Reprise de provision (C/7817 - D/496x) pour :	-

Situation actualisée au 22/04/2026

TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE A RECOUVRER	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
T-57	25/04/2023	4161	3 379,00	Liquidation judiciaire depuis le 29/01/2025	3 379,00	
Total à provisionner					3 379,00	

COLLECTIVITÉ
03204-SQY GESTION IMMOBILIERE

NOMENCLATURE
M57

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

	C/491x	C/496x	Total/49
PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 (au taux de 100%)	175 873,90	113 293,07	289 166,97
SITUATION DES C/49 A LA BALANCE au 31/12/2025	158 625,29	113 293,07	271 918,36
AJUSTEMENT DE LA PROVISION	17 248,61	0,00	17 248,61

CREDITS BUDGETAIRES A PREVOIR en 2026		
Nouvelle provision (C/6817 - D/491x) pour :	175 873,90	
Nouvelle provision (C/6817 - D/496) pour :	113 293,07	
Reprise de provision (C/7817 - D/491x) pour :	158 625,29	
Reprise de provision (C/7817 - D/496x) pour :	113 293,07	
Solde Nouvelle Provision/Reprise de provision	17 248,61	

Situation actualisée au 22/04/2026

TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE A RECOUVRER	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
T-108	07/04/2021	4161	649,32	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	649,32	
T-121	07/04/2021	4161	6 134,57	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	6 134,57	
T-107	07/04/2021	46726	11 621,98	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025		11 621,98
T-143	12/04/2021	4161	823,21	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	823,21	
T-142	12/04/2021	46726	14 734,40	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025		14 734,40
T-265	05/10/2021	44386	317,09	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	317,09	
T-321	05/10/2021	44386	494,52	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	494,52	
T-264	05/10/2021	46726	14 797,79	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025		14 797,79
T-320	05/10/2021	46726	14 797,79	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025		14 797,79
T-24	10/02/2022	44336	823,21	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	823,21	
T-23	10/02/2022	46726	14 797,79	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025		14 797,79
T-76	17/03/2022	44326	823,21	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	823,21	
T-75	17/03/2022	46726	14 797,79	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025		14 797,79
T-206	08/08/2022	44326	670,64	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	670,64	
T-205	08/08/2022	46726	12 455,87	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025		12 455,87
T-203	07/09/2022	44326	3 486,00	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	3 486,00	
T-204	07/09/2022	44326	9 481,20	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	9 481,20	
T-281	26/09/2022	44326	823,21	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	823,21	
T-280	26/09/2022	46726	15 289,66	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025		15 289,66
T-7	19/01/2023	4161	15 289,66	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	15 289,66	
T-8	19/01/2023	4161	823,21	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	823,21	
T-95	17/03/2023	4161	15 289,66	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	15 289,66	
T-96	17/03/2023	4161	823,21	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	823,21	
T-164	18/07/2023	4161	15 824,80	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	15 824,80	
T-165	18/07/2023	4161	823,21	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	823,21	
T-233	04/10/2023	4161	15 824,80	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	15 824,80	

T-234	04/10/2023	4161	823,21	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	823,21	
T-22	05/02/2024	4161	14 515,14	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	14 515,14	
T-23	05/02/2024	4161	755,08	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	755,08	
T-58	20/03/2024	4161	15 824,80	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	15 824,80	
T-59	20/03/2024	4161	823,21	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	823,21	
T-124	04/07/2024	4161	16 378,65	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	16 378,65	
T-125	08/07/2024	4161	823,21	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	823,21	
T-167	30/09/2024	4161	16 378,65	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	16 378,65	
T-168	30/09/2024	4161	823,21	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	823,21	
T-15	14/01/2025	411	16 378,66	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	16 378,66	
T-16	14/01/2025	411	823,21	Liquidation judiciaire depuis le 30/01/2025	823,21	
T-82	26/04/2024	4161	329,53	SATD (en cours) 20/04/2026 - 19/06/2026	329,53	
T-248	30/10/2023	4161	1 972,61	SATD (en cours) 07/08/2025 - 06/10/2025	1 972,61	
					Total à provisionner	175 873,90 113 293,07

COLLECTIVITÉ
03200-SAINT QUENTIN EN YVELINES

NOMENCLATURE
M57

ÉTAT DE PROVISIONNEMENTS DES CRÉANCES

	C/491x	C/496x	Total/49
PROVISION AU TITRE DE L'EXERCICE 2026 (au taux de 100%)	15 219,41	23 187,03	38 406,44
SITUATION DES C/49 A LA BALANCE au 31/12/2025	293 670,76	22 429,53	316 100,29
AJUSTEMENT DE LA PROVISION	-278 451,35	757,50	-277 693,85

CREDITS BUDGETAIRES A PREVOIR en 2026

Nouvelle provision (C/6817 - D/491x) pour :	15 219,41
Nouvelle provision (C/6817 - D/496) pour :	23 187,03
Reprise de provision (C/7817 - D/491x) pour :	293 670,76
Reprise de provision (C/7817 - D/496x) pour :	22 429,53

Situation actualisée au 22/04/2026

TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE A RECOUVRER	DERNIÈRE ACTION	C/491x	C/496x
T-236 R-46 A-1	12/02/2024	4161	55,5	SATD bancaire positive sans provision - 14/04/26	55,50	
T-160	31/01/2024	46726	70	SATD (en cours) 26/03/2026 - 25/05/2026		70,00
T-403 R-47 A-116	08/03/2024	4161	148,5	Liquidation judiciaire depuis le 11/02/2025	148,50	
T-162	31/01/2024	46726	70	SATD employeur négative - 25/02/26		70,00
T-166	31/01/2024	46721	95	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 19/04/24		95,00
T-403 R-47 A-97	08/03/2024	4161	535,68	Liquidation judiciaire depuis le 18/04/2024	535,68	
T-403 R-47 A-186	08/03/2024	4161	3927,68	SATD (en cours) 09/04/2026 - 08/06/2026	3 927,68	
T-174	31/01/2024	46721	70	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 19/04/24		70,00
T-236 R-46 A-73	12/02/2024	4161	53,01	SATD bancaire Provisoire Attente de fonds - 27/12/24	53,01	
T-177	23/03/2021	46726	305,39	Délai accordé 06/05/2025 - 28/04/2026		305,39
T-236 R-46 A-86	12/02/2024	4161	48,5	SATD bancaire positive sans provision - 21/04/26	48,50	
T-1707 R-43 A-93	25/10/2023	4161	25	SATD employeur acte créé - 07/07/25	25,00	
T-236 R-46 A-98	12/02/2024	411	72	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 24/04/24	72,00	
T-182	31/01/2024	46721	160	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 19/04/24		160,00
T-236 R-46 A-100	12/02/2024	4161	50	SATD bancaire positive sans provision - 16/04/26	50,00	
T-1707 R-43 A-106	25/10/2023	411	111	Liquidation judiciaire depuis le 13/01/2026	111,00	
T-184	31/01/2024	46721	140	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 19/04/24		140,00
T-403 R-47 A-106	08/03/2024	4161	566,28	Liquidation judiciaire depuis le 09/09/2024	566,28	
T-346 R-38 A-34	27/02/2023	4161	728,82	Liquidation judiciaire depuis le 07/12/2023	728,82	
T-1256 R-42 A-32	09/08/2023	4161	1338,48	Liquidation judiciaire depuis le 07/12/2023	1 338,48	
T-1806 R-44 A-17	20/11/2023	411	171,6	Liquidation judiciaire depuis le 07/12/2023	171,60	
T-403 R-47 A-34	08/03/2024	4161	1510,08	Liquidation judiciaire depuis le 07/12/2023	1 510,08	
T-708 R-39 A-112	05/05/2023	4161	275	SATD (en cours) 02/04/2026 - 01/06/2026	275,00	
T-236 R-46 A-112	12/02/2024	4161	222	SATD (en cours) 02/04/2026 - 01/06/2026	222,00	
T-1136	26/08/2019	46726	20343,96	SATD Positive 24/12/2025		20 343,96
T-346 R-38 A-65	27/02/2023	4161	1355,64	Liquidation judiciaire depuis le 11/06/2024	1 355,64	
T-1256 R-42 A-63	09/08/2023	4161	669,24	Liquidation judiciaire depuis le 11/06/2024	669,24	
T-1806 R-44 A-35	20/11/2023	4161	686,4	Liquidation judiciaire depuis le 11/06/2024	686,40	
T-231	09/12/2024	46726	90,2	SATD bancaire positive - 08/04/26		90,2

TITRE	DATE DE PEC	COMPTE	RESTE A RECOURVER	DERNIERE ACTION	C/491x	C/496x
T-403 R-47 A-153	08/03/2024	4161	1311,4	SATD (en cours) 26/03/2026 - 25/05/2026	1 311,40	
T-236 R-46 A-140	12/02/2024	411	25	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 24/04/24	25,00	
T-236 R-46 A-149	12/02/2024	411	43	Phase comminatoire facultative envoyée à huissier - 24/04/24	43,00	
T-186	31/01/2024	46721	70	Mise en demeure standard acte créé - 31/01/26		70,00
T-1092	11/07/2023	4161	120	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 16/02/26	120,00	
T-1098	12/07/2023	4161	88	Mise en demeure personnes publiques acte créé - 16/02/26	88,00	
T-454	08/11/2022	4161	540,8	SATD bancaires régulières et positives	540,8	
T-491	20/12/2022	4161	540,8	SATD bancaires régulières et positives	540,8	
T-303	20/07/2022	46726	277,95	SATD bancaires régulières et positives		125,75
T-341	10/08/2022	46726	542,8	SATD bancaires régulières et positives		542,8
T-375	27/09/2022	46726	542,8	SATD bancaires régulières et positives		542,8
T-415	11/10/2022	46726	537,8	SATD bancaires régulières et positives		537,8
T-187	31/01/2024	46726	23,33	SATD bancaire positive - 13/05/25		23,33
Total à provisionner					15 219,41	23 187,03